



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission : 16/04/2012 - Date de révision : 12/02/2015

DEBOUCH PRO – R188

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DEBOUCH PRO – R188

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Déboucheur liquide acide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL ROGA
460 AVE GASTON FEBUS
64170 ARTIX
Tél : + 33 (0)5 59 60 93 80
contact@roga.fr – www.roga.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : INRS/ORFILA : +33.(0)1.45.42.59.59

(<http://www.centres-antipoison.net>)

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: C; R35

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• **Dangers pour la santé** : Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Danger (CLP : Skin Corr. 1A)
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



8 : Matière corrosive.

: Corrosif.

• **Phrase(s) R** : R35 : Provoque de graves brûlures.

• **Phrase(s) S** : S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

• **Contient** : (acide sulfurique > 70 %)

2.3. Autres dangers

Aucuns dans des conditions normales.

SECTION 3 - Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

DEBOUCH PRO – R188

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

Nom de la substance	Valeur(s)	No CAS	No CE	No index	REACH	on utilisé
Acide sulfurique :	50 à 100 %	7664-93-9	231-639-5	016-020-00-8	01-2119458838-20-0044	C; R35 ----- Skin Corr. 1A+ Eye Dam 1

Autres informations : Texte intégral des phrases R, voir chapitre 16.

SECTION 4 - Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

D'une manière générale, en cas doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos.

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

- **Contact avec la peau** : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Ne pas enlever les vêtements s'ils collent à la peau. Couvrir les blessures avec des bandes stériles. Administrer de l'eau par voie orale.

- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Continuer à rincer l'oeil à l'eau froide durant 20-30 minutes, en rétractant fréquemment les paupières. (Prévoir une bouteille d'eau). Consulter immédiatement un médecin.

- **Ingestion** : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Laissez l'eau être avalé à petites gorgées (effet de dilution). Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Par inhalation: irritation du système respiratoire. Risque d'oedème pulmonaire.

Par contact avec la peau: provoque de graves brûlures. Cicatrisation lente des plaies.

Par contact avec les yeux: provoque de graves brûlures. Tares oculaires.

Par ingestion: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autre information.

SECTION 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Pulvérisation d'eau.

Mousse résistant à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : Violente réaction exothermique avec l'eau (l'humidité). Réagit au contact de l'eau (l'humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz hautement inflammables, vapeurs (hydrogène). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide sulfureux).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées aux chapitres 7 et 8.

Précautions générales : Evacuer et restreindre l'accès.

DEBOUCH PRO – R188

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

Neutraliser avec : un décontaminant basique (ex: carbonate de sodium).

L'évacuation des eaux résiduaires dans un égout ou une rivière ne pourra s'effectuer que lorsque le pH aura été ramené entre 5,5 et 8,5.

6.4. Référence à d'autres sections

Prière de se référer au chapitre 13 de la FDS.

SECTION 7 - Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Eviter toute exposition inutile.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

Eviter : Alkali. Agents oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

- **Protection respiratoire** : Ne manipuler que si la ventilation permet de maintenir les taux d'exposition dans les limites prescrites par les normes de sécurité.

- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.

- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. (EN 166)

- **Protection des mains** : Gants en PVC ou autre matière plastique. (EN 374)

- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect

Etat physique : Liquide visqueux.

• Odeur

Odeur : Caractéristique.

• Seuil olfactif

• pH

pH : < 1 (sol concentrée)

DEBOUCH PRO – R188

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

- **Point de fusion / Point de congélation**
- **Point d'ébullition initial – intervalle d'ébullition**
T° d'ébullition initiale [°C] : ~ 290
- **Point d'éclair**
Point d'éclair [°C] : Non caractéristique
- **Taux d'évaporation**
- **Inflammabilité**
- **Limites d'explosivité (inférieures -supérieures)**
- **Pression de vapeur**
- **Densité de vapeur**
- **Densité relative**
Densité : 1.610 +/- 0.005
- **Solubilité**
Solubilité dans l'eau : Produit soluble dans l'eau.
- **Coefficient de partage : n-octanol / eau**
- **Température d'auto-inflammabilité**
- **Température de décomposition**
- **Viscosité**
- **Propriétés explosives**
- **Propriétés comburantes**

9.2. Autres informations

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Violente réaction exothermique avec l'eau (l'humidité). Réagit au contact de l'eau (l'humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz hautement inflammables, vapeurs (hydrogène). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide sulfureux).

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit vivement avec les matières organiques, les métaux en poudre, les carbures, chlorates, chromates..

Réactions violentes avec les bases fortes anhydres ou en solution.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Alcalis forts. Agents oxydants forts.

Métaux. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Dangereux

Oxydes de soufre et hydrogène.

SECTION 11 - Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Inhalation** : Irritation intense des muqueuses oculaires et respiratoires.

- **Cutanée** : Risque de lésions graves.

- **Oculaire** : Risque de lésions oculaires graves.

- **Ingestion** : Douleurs buccales, brûlures

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 2140

Effets cancérogènes : Non disponible.

Effets mutagènes : Non disponible.

Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Non disponible.

DEBOUCH PRO – R188

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

SECTION 12 - Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 100

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 16 – 28

12.2. Persistance - dégradabilité

La substance se dissocie facilement en ions d'eau formant: H, SO4.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Pas d'autre information.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est miscible dans l'eau. Il peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autre information.

SECTION 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts, ne pas répandre sur le sol et les eaux de superficielles.

Elimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/ nationaux en vigueur.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale

- No ONU : 3264

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Dénomination Transport :

UN3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, II, (E) (Acide sulfurique > 70%)

- Proper shipping name : UN3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, II, (E)

- Désignation officielle de transport : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette(s) de danger



: 8

Transport terrestre

- ADR/RID : Classe : 8

Groupe de classification : C1

Groupe d'emballage : II

- I.D. n° : : 80

- ADR Classe : 8

Transport par mer

- IMO-IMDG : Classe 8

DEBOUCH PRO – R188

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

- **IMDG-Pollution marine** : YES 0
- **N° de fiche de sécurité** : F-A S-B

Transport aérien

- **ICAO/IATA** : Packaging instructions cargo : 812
Packaging instructions passager: 808
- **IATA** : 8

14.4. Groupe d'emballage

- **Groupe d'emballage ADR** : II
- Groupe d'emballage IMO** : II
- Groupe d'emballage IATA** : II

14.5. Danger pour l'environnement

Se référer aux mesures énumérées au chapitre 6.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures, et épandre rapidement des granulés absorbants.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles

- Arrêter le moteur.
- Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
- Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
- PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 - Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient aucune substance candidate (REACH).
S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 - Autres informations

Sources des données utilisées : Données issues de la bibliographie.

Texte des Phrases R du § 3 : R35 : Provoque de graves brûlures.

Texte des Phrases H du § 3 : H314 - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 - H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Code de pictogrammes de danger** : SGH05
- **Mention de danger** : H314 - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
- **Généraux** : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

DEBOUCH PRO – R188

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n°453/2010 révision du 16/07/2014 FR

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

- **Prévention** : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

- **Intervention** : P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

P303+P361+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338+P310+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage : P235 - Tenir au frais.

P405 - Garder sous clef.

Note : Attention, toutes ces informations concernent le produit concentré.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.